

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal 86

En exercice 85

Quorum 66

Votants 73

Suffrages exprimés : 73

DATE DE CONVOCATION

29 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

06 décembre 2021

Séance du 15 décembre 2021

N°211215-08

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Était absent représenté par son suppléant :

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Bruno THUNE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Didier BOULLARD, Philippe CARREIN, Raphaël DISTANTE, Philippe DUFOUR, Didier GASTON, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Pascal LARGILLET, Didier PEULVEY, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André-Pierre BOURDON a été élu secrétaire de séance.

*_*_**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 2 décembre 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 GOLF DE LA COTE D'ALBATRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

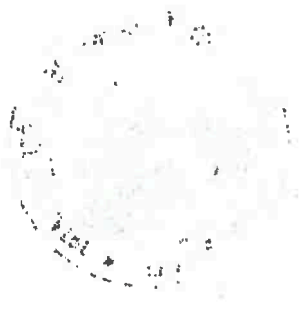
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	117,00 €
66	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	117,00 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	117,00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	117,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération	Chapitre nature	Prévu sur	Opération	Chapitre nature	Prévu sur
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

DM n°2 GOLF

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	SECTION	BUDGET PRIMITIF	DM n°2	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
FIN	PAS D'OPERATION	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	D F	0,00 €	117,00 €	Régularisation d'écriture de
JUR	PAS D'OPERATION	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	R F	0,00 €	117,00 €	rattachement 2020



Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Jérôme LHEUREUX




Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (78000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Par déléation du Président
Le Directeur Général des Services

Certifié exécutoire par le
PRÉSIDENT, compte tenu de
la Réception en Sous-Préfecture
le 24 décembre 2021




Delphine Acquigny

Accusé de réception en préfecture
076-200069838-20211215-211215-08-DE
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021